



Evolve ETFs

# Gold Miners Split Corp.

Au 30 juin 2019

États financiers intermédiaires (non audités)

Avis : Les états financiers intermédiaires résumés non audités du Fonds ont été préparés par la direction et sont la responsabilité de celle-ci. L'auditeur indépendant du Fonds n'a pas examiné ces états financiers.

# Table des matières

---

État de la situation financière (non audité).....	1
État du résultat global (non audité).....	2
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A (non audité) .....	3
État des flux de trésorerie (non audité).....	4
Inventaire du portefeuille (non audité) .....	5
Notes afférentes aux états financiers.....	7

# Gold Miners Split Corp.

## État de la situation financière (non audité)

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	30 juin 2019 (\$)
Au (note 1)	
<b>Actif</b>	
<b>Actifs courants</b>	
Placements à la juste valeur	33 817 857
Trésorerie	1 145 765
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	7 457
Actifs dérivés	213 556
Autres actifs	100
	<b>35 184 735</b>
<b>Passif</b>	
<b>Passifs courants</b>	
Passifs dérivés	549 357
Charges à payer	36 803
Actions ordinaires (note 5)	100
Actions privilégiées (note 5)	12 015 550
	<b>12 601 810</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A</b>	<b>22 582 925</b>
<b>Actions rachetables en circulation (note 5)</b>	
Actions ordinaires	100
Actions privilégiées	1 201 555
Actions de catégorie A	1 201 555
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action</b>	
Actions ordinaires	1,00
Actions privilégiées	10,00
Actions de catégorie A	18,79

Les états financiers de Gold Miners Split Corp. (le « Fonds ») ont été préparés par Evolve Funds Group Inc. (le « gestionnaire ») et approuvés par le conseil d'administration du Fonds.



**Raj Lala**  
Chef de la direction et administrateur



**Elliot Johnson**  
Chef de l'exploitation, chef des placements  
et administrateur

# Gold Miners Split Corp.

## État du résultat global (non audité)

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	30 juin 2019 (\$)
Pour la période close le (note 1)	
<b>Produits</b>	
Revenu de dividende	34 295
<b>Variations de la juste valeur des placements</b>	
Profit net réalisé (perte nette réalisée)	367 589
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	5 771 286
<b>Variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés</b>	
Profit net réalisé (perte nette réalisée)	15 214
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(181 323)
<b>Produits divers (pertes)</b>	
Profit net réalisé (perte nette réalisée) à la conversion de devises	348 372
<b>Total des produits (pertes)</b>	6 355 433
<b>Charges</b>	
Frais de gestion (note 4)	22 211
Frais d'administration (note 4)	15 538
Charges d'intérêts et frais bancaires	1 200
Retenues d'impôt étranger à la source (note 2)	1 126
Coûts d'émission (note 5)	379 691
Coûts de transaction (note 2)	41 139
<b>Total des charges d'exploitation</b>	460 905
<b>Revenu de placement net (perte) avant distributions sur actions privilégiées</b>	5 894 528
Distributions sur actions privilégiées (note 5)	(73 295)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A</b>	5 821 233

## Gold Miners Split Corp.

### État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A (non audité)

(en dollars canadiens)

	30 juin 2019 (\$)
Pour la période close le (note 1)	
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A au début de la période</b>	-
	-
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A liée à l'exploitation</b>	
Actions de catégorie A	5 821 233
	5 821 233
<b>Transactions sur actions de catégorie A</b>	
<b>Produit tiré de la vente d'actions de catégorie A</b>	
Actions de catégorie A	18 023 326
	18 023 326
<b>Commissions des agents versés à l'émission d'actions de catégorie A</b>	
Actions de catégorie A	(1 261 634)
	(1 261 634)
<b>Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur actions de catégorie A</b>	16 761 692
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A pour la période</b>	22 582 925
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A à la fin de la période</b>	
Parts couvertes	22 582 925
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A à la fin de la période</b>	22 582 925

# Gold Miners Split Corp.

## État des flux de trésorerie (non audité)

(en dollars canadiens)

	30 juin 2019 (\$)
Pour la période close le (note 1)	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A liée à l'exploitation	5 821 233
<b>Ajustements :</b>	
Variation (du profit) de la perte de change latent(e) sur les devises	(12)
(Profit réalisé) perte réalisée sur les placements	(367 589)
(Profit réalisé) perte réalisée sur les dérivés	(15 214)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(5 771 286)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des dérivés	181 323
Acquisition de placements et de dérivés <sup>2</sup>	(30 907 863,04)
Produit à la vente et à l'échéance de placements et de dérivés <sup>2</sup>	3 636 871
(Augmentation) diminution des Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(7 457)
Augmentation (diminution) des charges à payer	36 803
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>(27 393 191,04)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	
Produit de l'émission d'actions de catégorie A <sup>2</sup>	17 785 028,04
Commissions des agents versés à l'émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées	(1 261 634)
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables <sup>2</sup>	12 015 550
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>28 538 944,04</b>
Variation du profit latent (perte latente) de change sur les devises	12
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 145 753
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	-
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>1 145 765</b>
<b>Informations supplémentaires<sup>1</sup></b>	
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt étranger	25 712
Distributions versées sur les actions privilégiées rachetables (note 5)	(73 295)

1 Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

2 Compte non tenu des transactions en nature, le cas échéant

# Gold Miners Split Corp.

## Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2019

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
<b>Matériaux (149,7 %)</b>			
37 000	Agnico Eagle Mines Limited	2 045 402	2 477 441
195 500	Alamos Gold Inc., catégorie « A »	1 201 281	1 545 591
38 800	AngloGold Ashanti Limited, ADR	607 803	903 001
133 850	Barrick Gold Corporation	2 154 321	2 758 308
178 550	Centamin PLC	308 800	339 707
50 600	Compania de Minas Buenaventura SAA, ADR	988 249	1 102 246
160 950	Continental Gold Inc.	432 670	610 001
11 400	Detour Gold Corporation	152 967	188 328
292 600	Evolution Mining Limited	1 007 101	1 169 865
130 300	First Majestic Silver Corporation	994 642	1 346 832
8 300	Franco-Nevada Corporation	823 044	920 611
202 800	Gold Fields Limited, ADR	1 124 880	1 433 698
316 950	Hecla Mining Company	598 010	745 514
52 450	Highland Gold Mining Limited	154 709	177 948
129 450	Kinross Gold Corporation	551 530	656 336
15 450	Kirkland Lake Gold Limited	687 002	866 524
641 800	New Gold Inc.	592 035	807 598
33 700	Newcrest Mining Limited	844 861	987 360
38 900	Newmont Goldcorp Corporation	1 668 964	1 955 529
66 000	Osisko Gold Royalties Limited	868 837	900 900
78 450	Pan American Silver Corporation	1 117 997	1 323 463
25 150	Pretium Resources Inc.	308 731	328 976
304 450	Regis Resources Limited	1 291 716	1 474 093
11 700	Royal Gold Inc.	1 360 629	1 566 967
66 250	SEMAFO Inc.	306 943	341 850
78 650	SSR Mining Inc.	1 157 458	1 404 946
443 000	St Barbara Limited	1 130 606	1 194 334
82 100	Teranga Gold Corporation	292 456	329 221
50 450	TMAC Resources Inc.	313 213	312 790
62 100	Wheaton Precious Metals Corporation	1 701 120	1 962 187
511 900	Yamana Gold Inc.	1 291 500	1 685 692
		28 079 477	33 817 857
	Coûts de transaction	(32 906)	-
	<b>Total des placements (149,7 %)</b>	<b>28 046 571</b>	<b>33 817 857</b>
	Actifs dérivés (0,9 %)*		213 556
	Passifs dérivés (-2,4 %)*		(549 357)
	Autres actifs, moins les passifs (-48,2 %)		(10 899 131)
	<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE A</b>		<b>22 582 925</b>

\*Contrats de change à terme (0,8 %), 30 juin 2019

Contrepartie	Notation du crédit de la contrepartie	Date de règlement	Valeur nominale des achats de devises	Valeur nominale des ventes de devises	Profit latent (perte latente) (\$)
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	CAD 21 511 918	USD 21 318 192	193 726
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	CAD 4 909 779	AUD 4 900 982	8 797
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	CAD 529 500	GBP 524 210	5 290

# Gold Miners Split Corp.

## Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 juin 2019

Contrepartie	Notation du crédit de la contrepartie	Date de règlement	Valeur nominale des achats de devises	Valeur nominale des ventes de devises	Profit latent (perte latente) (\$)
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	CAD 1 138 120	PEN 1 133 653	4 467
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	ZAR 127 162	CAD 126 043	1 119
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	ZAR 78 495	CAD 78 338	157
<b>Total</b>					<b>213 556</b>
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	CAD 2 351 670	ZAR 2 378 207	(26 537)
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	USD 711 782	CAD 718 053	(6 271)
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	USD 745 738	CAD 747 336	(1 598)
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	26 juil. 2019	AUD 171 530	CAD 171 572	(42)
<b>Total</b>					<b>(34 448)</b>
Profit latent (perte latente) total(e) sur les contrats de change à terme					179 108

### \*Contrats d'options (-2,3 %), 30 juin 2019

Titre	Échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options	Produit (\$)	Juste valeur (\$)
<b>Options d'achat position vendeur</b>					
Agnico Eagle Mines Limited, options d'achat	20 juil. 2019	47,00	(95)	(14 748)	(55 864)
AngloGold Ashanti Limited, options d'achat	20 juil. 2019	15,00	(100)	(7 172)	(37 242)
Barrick Gold Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	14,00	(344)	(12 324)	(81 813)
Cia de Minas Buenaventura SAA, options d'achat	20 juil. 2019	16,00	(130)	(7 642)	(16 563)
Continental Gold Inc., options d'achat	20 juil. 2019	3,00	(35)	(665)	(2 800)
Detour Gold Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	14,00	(29)	(696)	(6 670)
First Majestic Silver Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	7,00	(335)	(10 693)	(38 961)
Franco-Nevada Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	80,00	(21)	(2 870)	(13 446)
Gold Fields Limited, options d'achat	20 juil. 2019	5,00	(521)	(16,591)	(31 998)
Hecla Mining Company, options d'achat	20 juil. 2019	1,50	(815)	(15 154)	(33 015)
Kinross Gold Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	3,50	(333)	(5 744)	(18 276)
New Gold Inc., options d'achat	20 juil. 2019	1,00	(1)	(12)	(12)
Newmont Goldcorp Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	36,00	(100)	(10,084)	(33 714)
Pan American Silver Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	12,00	(202)	(10 525)	(27 188)
Pretium Resources Inc., options d'achat	20 juil. 2019	10,00	(65)	(2 518)	(3 398)
Royal Gold Inc., options d'achat	20 juil. 2019	95,00	(30)	(6 488)	(30 186)
SSR Mining Inc., options d'achat	20 juil. 2019	12,00	(202)	(13 146)	(44 874)
Wheaton Precious Metals Corporation, options d'achat	20 juil. 2019	22,50	(160)	(17 406)	(38 889)
<b>Total des options vendues</b>				<b>(154 478)</b>	<b>(514,909)</b>



## Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

---

### 1. ORGANISATION

---

Gold Miners Split Corp. (le « Fonds ») a été créé le 8 novembre 2018 à titre de société de fonds commun de placement en vertu des lois de la Province de l'Ontario. Evolve Funds Group Inc. (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des activités du Fonds et du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse Neo et a amorcé ses activités le 24 mai 2019. CIBC Mellon Trust Company est le dépositaire des actifs du Fonds et responsable de certains aspects de l'administration quotidienne du Fonds, notamment de la préparation des évaluations quotidiennes de celui-ci. L'adresse du siège social du Fonds est au 161, rue Bay, bureau 2700, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Le Fonds investit dans un portefeuille qui se compose principalement d'actions ordinaires d'émetteurs du secteur des mines d'or inclus dans l'indice aurifère mondial de la S&P/TSX, l'indice Arca des sociétés aurifères du NYSE ou l'indice mondial des petites sociétés aurifères MVIS.

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 27 août 2019.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

---

Voici un résumé des principales méthodes comptables utilisées par le Fonds :

#### Base de préparation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

#### Classement et comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, les dérivés, la trésorerie et autres créances et dettes. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont classés à la JVRN et les éléments restants (autres actifs et passifs) sont comptabilisés au coût amorti. Le classement initial d'un instrument financier dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique du Fonds à l'égard de la gestion des actifs financiers.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient une partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie de l'instrument est échu ou lorsque le Fonds a transféré en grande partie tous les risques et bénéfices de propriété. Tout passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est satisfaite, annulée ou arrivée à terme. Ainsi, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Les actifs et passifs financiers sont par la suite évalués à la JVRN et les éléments restants (autres actifs et passifs) sont comptabilisés au coût amorti avec les variations de la juste valeur comptabilisées dans l'état du résultat global.

#### Évaluation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction comme les courtages engagés lors de l'achat ou de la vente de titres pour ces instruments sont comptabilisés directement en résultat net.

Les variations subséquentes de la juste valeur de ces instruments financiers (c.-à-d., l'excédent ou le déficit de la somme de la juste valeur des placements du portefeuille par rapport à la somme du coût moyen de chaque placement du portefeuille) sont comptabilisées à titre de plus-value (moins-value) latente des placements. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans l'état du résultat global.

Pour déterminer le coût moyen de chaque placement de portefeuille, le prix d'achat des placements de portefeuille acquis par le Fonds est ajouté au coût moyen du placement de portefeuille particulier juste avant l'achat. Le coût moyen d'un placement de portefeuille est réduit par le nombre d'actions vendues multiplié par le coût moyen du placement de portefeuille au moment de la vente. Le coût moyen par action de chaque placement de portefeuille vendu est déterminé en divisant le coût moyen du placement de portefeuille par le nombre d'actions détenues juste avant l'opération de vente.

Les coûts de transaction engagés lors des opérations du portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont comptabilisés immédiatement en résultat net, puis présentés dans un poste de charge distinct dans les états financiers. Les profits et pertes réalisés lors de la vente de placements du portefeuille sont également calculés en fonction des coûts moyens des placements connexes, à l'exclusion des coûts de transaction.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

La valeur liquidative par part du Fonds est calculée chaque jour ouvrable du Fonds, à l'heure de clôture normale prévue des négociations ordinaires à la bourse où le Fonds est négocié. La valeur liquidative par part est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts en circulation du Fonds. Dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds, les placements sont évalués en fonction des politiques approuvées par le conseil d'administration du gestionnaire. Les titres de capitaux propres (y compris les actions privilégiées) cotés ou négociés à une bourse sont évalués au dernier cours vendeur ou au cours de clôture officiel sur la principale bourse ou le principal marché où sont négociés ces titres lorsque le cours s'inscrit dans la fourchette de l'écart acheteur-vendeur. Si le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine alors le cours dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les contrats de devises sont évalués en fonction de la différence entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et la valeur à la date que le contrat a été conclu.

### Classement des parts rachetables

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, exige que les titres du Fonds, qui sont considérés comme des instruments remboursables au gré du porteur, soient classés comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres. En vertu des IFRS, les parts du Fonds qui incluent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre des espèces ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. Les actions privilégiées, les actions de catégorie A et les actions ordinaires seront toutes rachetées par la société à la date de dissolution, à moins que le conseil d'administration ne décide de la reporter pour des périodes successives de trois ans. Par conséquent, les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences.

### Évaluation de la juste valeur

Les IFRS décrivent la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des participants du marché à la date d'évaluation. Elles ont établi une hiérarchie à trois niveaux des données d'entrée à utiliser lors de l'évaluation de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information. De façon générale, les données d'entrée font référence aux hypothèses utilisées par les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif, y compris des hypothèses sur les risques – par exemple, le risque présenté par une technique d'évaluation particulière utilisée pour évaluer la juste valeur (comme un modèle d'établissement des prix) ou le risque présenté par les données d'entrée de la technique d'évaluation.

Les données d'entrée peuvent être observables ou non observables. Les données d'entrée observables reflètent les hypothèses utilisées par les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Les données d'entrée observables sont basées sur les données du marché obtenues de sources indépendantes de l'entité présentant l'information financière. Les données d'entrée non observables reflètent les propres hypothèses de l'entité présentant l'information financière à l'égard des hypothèses qu'utiliseraient les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Les données d'entrée non observables sont basées sur les meilleurs renseignements disponibles dans les circonstances. La hiérarchie à trois niveaux des données d'entrée est résumée dans les trois grands niveaux énumérés ci-après :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date d'évaluation.

Niveau 2 – Des techniques d'évaluation dont les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur sont observables directement ou indirectement (notamment les cours publiés de titres semblables, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, le risque de crédit, etc.).

Niveau 3 – Des techniques d'évaluation dont les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur sont non observables (notamment les hypothèses de chaque fonds dans la détermination de la juste valeur des placements).

Les données d'entrée ou la méthodologie utilisées pour l'évaluation ne sont pas nécessairement une indication des risques associés à ces placements.

Voici la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en fonction des données d'entrée utilisées au 30 juin 2019 lors de l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur :

### Actifs (passifs) financiers

	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>Au 30 juin 2019</b>				
Instruments de capitaux propres	33 817 857	-	-	<b>33 817 857</b>
Instruments de créance	-	-	-	-
Actifs dérivés	-	213 556	-	<b>213 556</b>
Passifs dérivés	(514 909)	(34 448)	-	<b>(549 357)</b>
<b>Total</b>	<b>33 302 948</b>	<b>179 108</b>	-	<b>33 482 056</b>

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

---

Au cours de la période terminée le 30 juin 2019, il n'y a eu aucun transfert de titres entre le niveau 1 et le niveau 2. Au 30 juin 2019 ou pour la période close à cette date, aucun titre n'était classé au niveau 3.

#### Prêt de titres

Pour générer des rendements supplémentaires, le Fonds est autorisé à conclure des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs jugés acceptables, conformément au *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*.

Dans le cadre d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au Fonds des commissions de prêt négociées, fournir un niveau de compensation au Fonds équivalent à la valeur des distributions reçues par l'emprunteur sur les titres empruntés, et le Fonds doit recevoir une garantie financière acceptable dont la valeur est supérieure à la valeur des titres prêtés. Bien que cette garantie financière soit réévaluée à la valeur de marché, le Fonds pourrait être exposé au risque de perte si l'emprunteur manque à ses obligations de retourner les titres empruntés et si la garantie financière ne suffit pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés.

#### Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme (« contrat à terme ») comporte une obligation d'acheter ou de vendre une devise précise à une date future, qui peut être un nombre de jours déterminé à compter de la date du contrat conclu par les parties, à un prix fixé au moment du contrat. Ces contrats sont principalement négociés directement sur le marché interbancaire entre des cambistes (normalement d'importantes banques commerciales) et leurs clients. Un contrat à terme n'exige généralement pas de dépôt sur marge initial et en aucun temps une commission ne sera facturée pour les négociations. Toutefois, si le Fonds est dans une position de perte latente à l'égard d'un contrat à terme, il pourrait devoir donner une garantie financière (ou une garantie financière supplémentaire) à la contrepartie.

La conclusion d'un contrat à terme peut comporter des risques : l'une ou l'autre des parties peut être dans l'incapacité de satisfaire les conditions du contrat, et des fluctuations imprévues de la valeur de la devise par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence négative.

Un contrat à terme est évalué à la juste valeur du profit ou de la perte qui serait réalisée à une date d'évaluation si la position était liquidée. Les profits (pertes) réalisés et latents sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de profit (perte) réalisé sur dérivés et de variation de la plus-value (moins-value) latente des dérivés.

#### Contrats d'options

Les positions sur options en cours sont évaluées à un montant égal à la juste valeur actuelle dont l'effet serait de liquider la position. Tout écart découlant de la réévaluation et des profits et pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice des options est comptabilisé à l'état du résultat global.

#### Opérations de placement et revenu de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où les titres sont achetés ou vendus (date de transaction). Les profits et pertes réalisés et latents sont calculés au coût moyen. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre, et ce coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen, à l'exception des commissions et des coûts de transaction. Les coûts de transaction, comme les courtages et les frais de règlement engagés pour l'achat et la vente de titres, sont présentés à un poste distinct dans l'état du résultat global et ne font pas partie du coût des placements. Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende, avant déduction de toute retenue d'impôt étranger à la source. Les intérêts aux fins de distribution présentés dans l'état du résultat global représentent les paiements d'intérêt nominal reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les primes reçues sur les options position vendeur sont comptabilisées dans l'état de la situation financière comme un passif et réévaluées à leur juste valeur par la suite. Si une option vendue arrive à échéance sans avoir été levée, le Fonds réalise un profit correspondant au montant de la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est liquidée, le Fonds réalise un profit ou une perte qui correspond à la différence entre le coût à la conclusion du contrat et la prime reçue. Le produit tiré des opérations de prêt de titres sous forme de commissions de prêt de titres payables par l'emprunteur et, dans certaines circonstances, les intérêts versés sur les liquidités ou les titres détenus en garantie. Le produit tiré des opérations de prêt de titres au cours de la période, le cas échéant, est présenté à l'état du résultat global du Fonds.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

---

### Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Le dollar canadien est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué en dollars canadiens et la gestion de ses liquidités se fait également dans cette devise. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les incidences économiques des opérations, des conditions et des événements sous-jacents. Les devises, ainsi que les titres de placement et d'autres actifs et passifs libellés en devises, sont converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les profits et pertes de change réalisés et latents sur les placements sont pris respectivement en compte, dans l'état du résultat global, comme une composante du profit net réalisé (de la perte nette réalisée) à la vente de placements et comme une composante de la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements. Les profits de change réalisés et latents (pertes de change réalisées et latentes) provenant de la vente de devises incluent les profits (pertes) sur les contrats de change à terme, les profits (pertes) de change comptabilisés entre la date de négociation et la date de règlement sur des opérations de placement et la différence entre les montants des dividendes et des impôts étrangers retenus à la source comptabilisés dans les registres du Fonds et l'équivalent en dollars canadiens des sommes réellement reçues ou versées. Ces profits (pertes) sont inclus dans les profits nets (pertes nettes) réalisés ou dans la variation de la plus-value (moins-value) latente sur les contrats de change et la conversion des devises dans l'état du résultat global.

### Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

Lorsqu'elle prépare les états financiers du Fonds, la direction porte des jugements, procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers et sur l'information présentée à l'égard des passifs éventuels. Toutefois, l'incertitude entourant ces hypothèses et ces estimations pourrait entraîner des résultats qui exigeraient une importante correction à la valeur comptable de l'actif ou du passif dans les périodes futures.

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction a porté les jugements suivants dont l'incidence a été la plus importante sur les montants comptabilisés aux états financiers :

#### Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds à l'égard de la gestion des différents portefeuilles de placement et de l'évaluation du rendement sur la base de la juste valeur et a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

### 3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

---

Les activités du Fonds peuvent l'exposer à divers risques financiers liés aux instruments financiers, y compris le risque de concentration, le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au cours du marché), le risque de liquidité et le risque de crédit. Le gestionnaire cherche à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur le rendement du Fonds en embauchant des gestionnaires de portefeuille professionnels et d'expérience, en surveillant au quotidien les événements du marché et la position du Fonds et en diversifiant le portefeuille de placements dans les limites de l'objectif de placement.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

### Risque de concentration

La concentration indique la sensibilité relative du rendement du Fonds aux événements ayant une incidence sur une industrie ou une région particulière. Les concentrations de risque surviennent lorsqu'un certain nombre d'instruments financiers ou de contrats sont conclus avec la même contrepartie, ou encore lorsqu'un certain nombre de contreparties se livrent à des activités commerciales semblables ou à des activités dans la même région, ou possèdent des caractéristiques économiques semblables, de sorte que leur capacité à répondre à leurs obligations contractuelles serait touchée de la même façon par des changements économiques, politiques ou d'autres conditions.

Les principales concentrations du Fonds par secteur se présentent comme suit :

Portefeuille par catégorie	Pourcentage de la valeur liquidative au 30 juin 2019 (%)
<b>Instruments de capitaux propres</b>	
Matériaux	149,7
Actifs dérivés	0,9
Passifs dérivés	(2,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,1
Autres actifs, moins les passifs	(53,3)
	<b>100,0</b>

### Risque de change

Le risque de change est le résultat des instruments financiers qui sont libellés en devises. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des titres libellés en devises fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsque la valeur du dollar canadien recule par rapport aux devises, la valeur des placements dans des titres étrangers augmente. Lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements dans des titres étrangers diminue.

Le Fonds détenait des titres libellés en dollars canadiens au cours de la période de présentation de l'information financière. Le Fonds peut couvrir son exposition au change en concluant des contrats à terme pour réduire le risque de change.

Le tableau ci-après indique les devises auxquelles le Fonds a été exposé de façon importante au 30 juin 2019, en fonction de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie), ainsi que les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, selon le cas. Il présente également l'effet possible d'une variation de +/- 5 % du dollar canadien sur l'actif net du Fonds au 30 juin 2019.

Devise	Instruments financiers excluant les dérivés (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Exposition nette aux devises (\$)	Incidence sur l'actif net (\$)
<b>30 juin 2019</b>				
Dollar américain	24 435 596	(19 860 671)	4 574 924	228 746
Dollar australien	4 836 429	(4 729 452)	106 977	5 348,85
Livre sterling	532 151	(524 210)	7 941	397,05
Nouveau sol péruvien	0	(1 133 653)	(1 133 653)	(56 682,65)
Rand sud-africain	(110 740)	(2 172 551)	(2 283 290)	(114 164,5)
<b>Total</b>	<b>29 693 436</b>	<b>(28 420 537)</b>	<b>1 272 899</b>	<b>63 644,75</b>

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

### Autre risque de prix/de marché

L'autre risque de prix/de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier, à son émetteur ou à tous les autres facteurs influant sur tous les instruments négociés dans un marché ou un segment de marché. Tous les titres sont exposés à l'autre risque de prix/de marché. Le risque maximum correspond à la juste valeur de l'instrument financier.

Le tableau ci-après résume l'estimation de la direction concernant l'effet d'une variation de 10 % de la valeur du Fonds sur l'actif net, au 30 juin 2019, avec toutes les autres variables demeurant constantes :

	<b>Incidence sur l'actif net au 30 juin 2019 (\$)</b>
<b>Fonds</b>	
Gold Miners Split Corp.	<b>2 180 231</b>

### Risque de perte en cas de baisse

La valeur des actions privilégiées dépend des cours du marché en vigueur et du niveau de protection en cas de baisse des actions privilégiées, une fonction du prix des actions du portefeuille. La protection en cas de baisse s'entend du pourcentage par lequel l'actif net peut diminuer et toujours couvrir le prix de rachat de 10,00 \$ d'une action privilégiée. La protection en cas de baisse était de 46,8 % au 30 juin 2019.

	<b>Pourcentage de la valeur liquidative Au 30 juin 2019 (%)</b>
<b>Fonds</b>	
Gold Miners Split Corp.	<b>46,8</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être facilement convertis en espèces lorsque nécessaire. Le fonds s'expose au risque de liquidité dans le cadre de ses rachats au gré du porteur mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Le Fonds reçoit un avis au minimum 10 jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur, ce qui permet au gestionnaire de vendre des titres, bien que ce délai puisse être insuffisant pour vendre les titres à un prix raisonnable. Afin de gérer la liquidité globale du Fonds et de lui permettre de satisfaire à ses obligations, le gestionnaire place les actifs du Fonds dans des titres négociés sur des marchés actifs et dont il estime pouvoir disposer sur le marché dans des circonstances normales.

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. Pour aider dans la gestion du risque de crédit du Fonds, le gestionnaire surveille de près la solvabilité et la solidité opérationnelle des contreparties qui exécutent des opérations pour le compte du Fonds.

### Compensation des instruments financiers

Le risque de perte d'un fonds lié au risque de crédit des contreparties sur les opérations de gré à gré sur dérivés est généralement limité au total du profit latent compensé par toute garantie financière détenue par le Fonds. Le Fonds tente d'atténuer le risque de contrepartie en concluant seulement des accords avec des contreparties qu'il estime ont les ressources financières pour respecter leurs obligations et en surveillant la stabilité financière de ces contreparties. Aux fins de la présentation de l'information financière, les actifs et passifs financiers sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation sur les montants comptabilisés et lorsqu'il y a une intention de régler sur la base du solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le gestionnaire du Fonds conclut divers accords généraux de compensation ou contrats semblables qui ne répondent pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière.

Afin de mieux définir les droits contractuels et de négocier des droits qui aideront le Fonds à atténuer le risque de contrepartie, le Fonds peut conclure un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. ou un contrat semblable avec ses contreparties.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Le tableau ci-après présente le montant brut des instruments financiers pouvant être compensés, ou soumis à un accord général de compensation juridiquement exécutoire ou à une convention semblable, mais qui ne sont pas compensés, au 30 juin 2019. La colonne « Montant net » indique l'incidence qu'aurait l'exercice de tous les droits de compensation sur l'état de la situation financière du Fonds.

### Compensation des instruments financiers

	Montants admissibles à la compensation				Montant net (\$)
	Montant brut des actifs ou passifs financiers comptabilisés (\$)	Montant net des actifs ou passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière (\$)	Instruments financiers admissibles à la compensation (\$)		
Actifs et passifs financiers					
<b>Au 30 juin 2019</b>					
Actifs dérivés	213 556	213 556	(34 448)		179 108
Passifs dérivés	(34 448)	(34 448)	34 448		0
<b>Total</b>	<b>179 108</b>	<b>179 108</b>	<b>0</b>		<b>(130 969)</b>

## 4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion annuels équivalents à 0,70 % par année de la valeur liquidative, calculés et payables sur une base mensuelle à terme échu et majorés de toutes les taxes applicables. Les frais de gestion payables au gestionnaire pour le mois de clôture a été calculé au prorata en fonction de la fraction représentée par le nombre de jours à partir de et incluant la date de clôture jusqu'à et incluant le dernier jour du mois par rapport au nombre de jours de ce mois. Il n'y aura aucune duplication des frais payés par le Fonds en lien avec tout placement du Fonds dans des fonds négociés en bourse gérés par le gestionnaire.

### Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement, laquelle est calculée (i) à la date de la dissolution; (ii) le dernier jour de chaque période successive de trois ans du Fonds, s'il y a lieu, et (iii) à la dissolution finale du Fonds, si la date de celle-ci diffère de (i) ou de (ii) (chacune de ces dates de calcul étant couverte par (ii) ou (iii), une « date de calcul subséquente » et, conjointement à la date de dissolution, les « dates de calcul »). La prime de rendement est équivalente à 15 % de la somme par laquelle (i) la valeur liquidative par part à la date de calcul applicable excède (ii) la valeur liquidative seuil (telle que définie ci-après). La « valeur liquidative seuil » sera (i) à l'égard de la date d'échéance, 32,50 \$, soit le prix d'émission initial par part de 25 \$ multiplié par un taux de rendement annuel non composé de 10 % et (ii) à l'égard d'une date de calcul subséquente, le plus élevé de (A) le prix d'émission initial par part de 25 \$ et (B) la valeur liquidative par part à la date de calcul précédente, multipliée par un taux de rendement annuel non composé de 10 %. Pour plus de clarté, toute référence future à un taux de rendement annuel non composé de 10 % sera fondée sur le prorata de toute période fractionnaire d'une année. La prime de rendement s'accumulera quotidiennement et sera versée à la date de calcul applicable.

### Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable de diverses charges d'exploitation engagées par le Fonds et par le gestionnaire au nom de celui-ci à l'égard de son exploitation et de sa gestion.

## 5. ACTIONS RACHETABLES

### Parts

Une part est une part fictive constituée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par part se calcule comme suit : (i) la valeur totale des actifs du Fonds, moins (ii) la valeur totale des passifs du Fonds (les actions privilégiées ne sont pas traitées comme des passifs à cette fin), y compris toutes les distributions déclarées et non payées dues aux actionnaires, moins (iii) le capital déclaré des actions ordinaires de 100 \$. Le nombre d'actions privilégiées et le nombre d'actions de catégorie A en circulation seront identiques en tout temps.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

### Autorisées

Le Fonds peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées.

### Actions ordinaires

Au 30 juin 2019, cent (100) actions étaient en circulation.

Les porteurs d'actions ordinaires n'ont pas droit aux dividendes lorsque d'autres catégories d'actions sont en circulation et ils ont droit à une voix par action. Les actions ordinaires sont rachetables et encaissables par anticipation au prix de 1,00 \$ par action.

### Actions de catégorie A

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration sous réserve des droits antérieurs des porteurs d'actions privilégiées. Si le Fonds réalise des gains en capital sur la vente de titres du portefeuille et était tenu de payer des impôts sur ceux-ci, il peut déclarer des dividendes de gains en capital sur les actions de catégorie A. Aucun dividende ni aucune autre distribution ne sera payée sur les actions de catégorie A au cours d'un mois quelconque tant qu'il y aura des arriérés de dividendes sur les actions privilégiées ou tant que la valeur liquidative par part est égale ou inférieure à 15 \$. À l'heure actuelle, le conseil d'administration ne prévoit pas déclarer de dividendes à l'égard des actions de catégorie A, sauf à des fins fiscales.

En cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds, les actions privilégiées prendront rang avant les actions de catégorie A et les actions ordinaires quant au paiement des distributions et au remboursement du capital. Chaque action de catégorie A donne droit à une voix sur certaines questions concernant les actionnaires.

Les actions de catégorie A seront rachetées par le Fonds à la date de dissolution, le 31 mai 2022, à moins que le conseil d'administration ne décide de la reporter pour des périodes successives de trois ans. Le prix de rachat d'une action de catégorie A payable par le Fonds à cette date sera égal au plus élevé de (i) la valeur liquidative par part à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toutes les distributions cumulées et impayées sur les actions privilégiées; (ii) néant.

Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions sont remises pour rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat au gré du porteur par action de catégorie A équivalent à 96 % de la différence entre (i) la valeur liquidative par part telle que déterminée l'avant-dernier jour ouvrable du mois et (ii) les coûts engagés par le Fonds pour l'achat d'une action privilégiée en vue de son annulation. À cette fin, le coût de l'achat d'une action privilégiée sera composé du prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et autres frais, s'il y a lieu, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille visant à financer l'achat de l'action privilégiée. Si la valeur liquidative par part est inférieure à 10 \$, plus toute distribution cumulée et impayée sur une action privilégiée, le prix de rachat au gré du porteur d'une action de catégorie A sera de néant. Toute distribution déclarée et impayée due au plus tard à la date de rachat au gré du porteur à l'égard des actions de catégorie A remises à cet effet à la date de rachat au gré du porteur sera également payée à cette date.

Un porteur d'actions de catégorie A peut simultanément faire racheter un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées à la date de rachat au gré du porteur fixée en mai de chaque année à un prix par part égal à la valeur liquidative par part à cette date, moins tous les coûts associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et autres frais liés à la liquidation d'une portion du portefeuille requise afin de financer ce rachat au gré du porteur. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent toutes les deux être remises pour rachat au gré du porteur au minimum 10 jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur en mai de chaque année. Le versement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le dixième jour ouvrable suivant la date annuelle de rachat au gré du porteur.

Les actions de catégorie A du Fonds sont classées comme des passifs financiers dans l'état de la situation financière.

### Émises

	Nombre d'actions en circulation au 30 juin 2019 (\$)
Actions de catégorie A rachetables en circulation depuis le 8 novembre 2018 (date de création)	0
Émission d'actions de catégorie A rachetables	1 201 555
Rachat au gré du porteur d'actions de catégorie A rachetables	0
Actions de catégorie A rachetables en circulation au 30 juin	1 201 555

Le 24 mai 2019, le Fonds a émis 1 201 555 actions de catégorie A au prix de 13,95 \$ par action pour un produit net des commissions des agents. Les commissions des agents se sont élevées à 1 261 633 \$.



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Le 30 juin 2019, le cours de clôture des actions de catégorie A était de 18,79 \$ par action.

### Actions privilégiées

Le dernier jour ouvrable des mois de mars, juin, septembre et décembre et ce, jusqu'au 31 mai 2022, les porteurs d'actions privilégiées auront le droit de recevoir des distributions en espèces fixes, cumulatives et préférentielles de 0,15 \$ par action privilégiée (0,60 \$ par année). Sur une base annualisée, cela représente un rendement sur le prix d'offre de l'action privilégiée d'environ 6,0 %. Le versement de ces distributions trimestrielles par le Fonds est prévu au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant la période pour laquelle la distribution était due. La première distribution a été calculée au prorata afin de refléter la période à compter de la date de clôture du 24 mai 2019 jusqu'au 30 juin 2019. La distribution initiale était de 0,61 \$ par action privilégiée.

En cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds, les actions privilégiées prendront rang avant les actions de catégorie A et les actions ordinaires quant au paiement des distributions et au remboursement du capital. Chaque action privilégiée donne droit à une voix sur certaines questions concernant les actionnaires.

Les actions privilégiées seront rachetées par le Fonds à la date de dissolution, le 31 mai 2022, à moins que le conseil d'administration ne décide de la reporter pour des périodes successives de trois ans. Le prix de rachat d'une action privilégiée payable par le Fonds à cette date sera égal au moindre de (i) 10,00 \$, majorés de toutes les distributions cumulées et impayées qui s'y rattachent et (ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre total d'actions privilégiées alors en circulation.

Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions sont remises pour rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat au gré du porteur par action privilégiée équivalent à 96 % du moindre de (i) la valeur liquidative par part telle que déterminée l'avant-dernier jour ouvrable du mois, moins les frais engagés par le Fonds pour l'achat d'une action de catégorie A en vue de son annulation; et (ii) 10,00 \$. À cette fin, le coût de l'achat d'une action de catégorie A sera composé du prix d'achat de l'action de catégorie A, les commissions et autres frais, s'il y a lieu, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille visant à financer l'achat de l'action de catégorie A. Toute distribution déclarée et impayée due au plus tard à la date de rachat au gré du porteur à l'égard des actions privilégiées remises à cet effet à la date de rachat au gré du porteur sera également payée à cette date.

Un porteur d'actions de catégorie A peut simultanément faire racheter un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées à la date de rachat au gré du porteur fixée en mai de chaque année à un prix par part égal à la valeur liquidative par part à cette date, moins tous les coûts associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et autres frais liés à la liquidation d'une portion du portefeuille requise afin de financer ce rachat au gré du porteur. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent toutes les deux être remises pour rachat au gré du porteur au minimum 10 jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur en mai de chaque année. Le versement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le dixième jour ouvrable suivant la date annuelle de rachat au gré du porteur.

### Émises

	<b>Nombre d'actions en circulation au 30 juin 2019 (\$)</b>
Actions privilégiées rachetables en circulation depuis le 8 novembre 2018 (date de création)	<b>0</b>
Émission d'actions de catégorie A rachetables	<b>1 201 555</b>
Rachat au gré du porteur d'actions de catégorie A rachetables	<b>0</b>
Actions de catégorie A rachetables en circulation au 30 juin	<b>1 201 555</b>

Le 24 mai 2019, le Fonds a émis 1 201 555 actions privilégiées au prix de 10 \$ par action pour un produit de 12 015 550 \$.

Le 30 juin 2019, le cours de clôture des actions privilégiées était de 10,40 \$ par action.

Dans des circonstances normales, il est prévu qu'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées soient en circulation. Dans certaines circonstances liées à l'émission et au rachat au gré de l'émetteur ou du porteur d'actions privilégiées ou d'actions de catégorie A, le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation pourrait être supérieur au nombre d'actions privilégiées émises et en circulation. Dans ce cas, l'excédent du nombre d'actions de catégories A sur le nombre d'actions privilégiées ne devrait pas dépasser 10 % du nombre d'actions privilégiées en circulation, mais pourrait occasionnellement être supérieur à 10 % pour des périodes inférieures à 15 jours.

Les droits liés aux actions rachetables en circulation comprennent l'obligation contractuelle du Fonds de verser des espèces ou tout autre actif financier le 31 mai 2022, sous réserve d'une prolongation à la discrétion du conseil d'administration.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Au 30 juin 2019 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

---

### 6. GESTION DU CAPITAL

---

Le capital du Fonds se compose de son actif net attribué aux porteurs d'actions rachetables.

Les objectifs de placement du Fonds à l'égard des actions privilégiées consistent à fournir aux porteurs des distributions en espèces fixes, cumulatives et préférentielles sur une base trimestrielle et de leur rendre la valeur originale de l'émission à l'échéance prévue, à moins que le conseil d'administration ne décide de la reporter pour des périodes pouvant atteindre trois ans.

Les objectifs de placement du Fonds à l'égard des actions de catégorie A consistent à fournir aux porteurs l'occasion d'obtenir une plus-value en capital du fait de leur exposition au portefeuille, en leur payant, vers la date de dissolution prévue, sous réserve que ce terme puisse être prolongé par des périodes successives de trois ans à la discrétion du conseil d'administration, les sommes résiduelles du Fonds à la date de dissolution après le paiement du montant de remboursement de l'action privilégiée aux porteurs des actions privilégiées.

Le gestionnaire du Fonds gère son capital en tenant compte des risques inhérents à ses placements. La gestion de la structure du capital peut exiger que le Fonds rajuste le montant des distributions ou des remboursements de capital versé aux actionnaires.

### 7. IMPÔT SUR LE REVENU

---

À tout moment pertinent, le Fonds prévoit être admissible à titre de « société d'investissement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt du Canada (« la Loi »). À titre de société d'investissement à capital variable, le Fonds aura droit, dans certaines circonstances, à un remboursement de l'impôt payé ou à payer sur ses gains en capital nets réalisés. À titre de société d'investissement à capital variable, le Fonds est généralement assujéti à un impôt remboursable de 38 1/3 % aux termes de la partie IV de la Loi de l'impôt sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables. Cet impôt est remboursable lorsque le Fonds verse un montant suffisant de dividendes imposables autres que les dividendes de gains en capital. Les produits d'intérêts et de dividendes étrangers, nets des frais applicables, sont imposés au taux d'impôt sur les sociétés applicable aux sociétés d'investissement à capital variable, avec certains crédits pour l'impôt étranger payé.

Au 30 juin 2019, le Fonds n'avait aucune perte en capital et aucune perte autre qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire les gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être utilisées pour réduire le revenu imposable sur une période de vingt ans suivant l'année au cours de laquelle elles surviennent.

Le Fonds est admissible également à titre d'« intermédiaire financier constitué en société » au sens de la Loi et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt aux termes de la Partie IV.1 de la Loi sur les dividendes reçus par le Fonds et n'est généralement pas soumis à l'impôt aux termes de la Partie VI.1 de la Loi sur les dividendes payés par le Fonds sur les actions privilégiées imposables.

Étant donné la politique sur les placements et les dividendes du Fonds et compte tenu de la déduction des frais et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes, le Fonds ne prévoit pas d'être assujéti à un montant appréciable d'impôt canadien non remboursable.



**Evolve ETFs**

Gold Miners Split Corp.